

Conditions Spécifiques **La Facture sur le Net**

Ces Conditions Spécifiques relèvent des Conditions Générales d'Abonnement au Service Téléphonique et des Conditions Spécifiques de l'espace client.

Le service **Facture sur le Net** est accessible aux clients résidentiels, personnes physiques non assujetties à la TVA, dont la ligne fixe est installée sur le territoire français métropolitain ou dans la zone Outre-mer.

ARTICLE 1 - **Description de l'offre**

France Télécom adresse les factures de leurs lignes téléphoniques fixes **en format électronique sur Internet**, aux clients qui le choisissent, en remplacement du support papier envoyé par courrier postal : c'est **la Facture sur le Net**.

Le client peut choisir la périodicité selon laquelle sa **Facture sur le Net** lui sera délivrée :

- soit sur une période bimestrielle : il s'agit d'un envoi à date fixe, tous les deux mois,
- soit sur une période mensuelle : il s'agit d'un envoi à date fixe tous les mois, c'est à dire sur une période dérogatoire à la période appliquée dans le cadre des Conditions Générales de l'Abonnement au Service Téléphonique.

La Facture sur le Net est disponible dans le compte fixe de l'espace client, 24/7j à partir de tout micro-ordinateur connecté à Internet.

Un courrier électronique l'informe de l'arrivée de la facture qui est accessible sur Internet par un lien direct.

Le client peut à tout moment modifier l'adresse électronique à laquelle lui est envoyé ce courrier électronique, à partir de son espace client.

Les factures sont mises à disposition dans l'espace client créé par le client, où elles sont hébergées et archivées pendant douze mois sous format électronique.

L'archivage se constitue progressivement à partir de la délivrance de la première **Facture sur le Net**. Il est disponible tant que le numéro de ligne ne change pas.

Si le client souhaite conserver ses factures, il lui appartient de procéder lui-même à leur archivage.

Mise à disposition sous format PDF, **la Facture sur le Net** a la même présentation et le même contenu que la facture papier. Si le client est inscrit à la facture détaillée, il la reçoit de la même façon.

ARTICLE 2 - **Modalités d'inscription**

La commande du service s'effectue soit en ligne sur la boutique fixe Orange : « www.fsn.orange.fr », soit en appelant le service client 1014.

Il doit remplir deux conditions :

- avoir un compte fixe dans un espace client ;
- avoir le prélèvement automatique qui est le seul moyen de paiement compatible avec **la Facture sur le Net**.

L'adhésion à ces deux services se fait directement sur Internet ou au 1014, avec l'inscription à **la Facture sur le Net**.

L'adresse électronique d'envoi de la facture est choisie par le client lors de l'inscription à **la Facture sur le Net**.

Une fois l'inscription terminée, France Télécom envoie, à la dite adresse, un message de confirmation de la commande.

Il appartient au client de signaler à France Télécom toute modification de ses coordonnées de messagerie électronique afin de pouvoir continuer à recevoir par courrier électronique la notification de la mise à disposition de sa **Facture sur le Net**. Pour cela, il doit modifier son adresse sur son espace client, et elle sera prise en compte immédiatement.

Si le client ne procède pas à cette modification de coordonnées, la facture continuera de lui être envoyée dans son espace client aux dates prévisibles. Il ne pourra cependant plus recevoir de courrier électronique l'en avertissant. Les paiements continueront d'être assurés par prélèvement automatique.

L'annulation de son compte fixe ne supprime pas le service **Facture sur le Net**.

La suppression du prélèvement automatique entraîne automatiquement l'annulation de la **Facture sur le Net**.

ARTICLE 3 - Conditions tarifaires

Le service est **gratuit** : inscription et consultation (hors coût des communications Internet qui sont à la charge du client, selon le tarif du mode d'accès qu'il a choisi).

ARTICLE 4 - Conditions d'adhésion

Ce service est destiné aux clients résidentiels du téléphone fixe facturés par France Télécom, titulaires d'un abonnement relatif à la ligne analogique ou numérique, personnes physiques non assujetties à la TVA.

Le client certifie la véracité et l'exactitude des informations fournies lors de son inscription et garantit France Télécom à cet effet, contre tout dommage de quelque nature qu'il soit, toute plainte ou action en justice émanant de tiers. Cette garantie, due par le client à France Télécom, couvre les condamnations de toutes natures ainsi que les indemnités, les dommages et intérêts, les honoraires d'avocat et les frais de justice.

ARTICLE 5- Choix de la période de facturation / fonctionnement

Conformément aux Conditions Générales d'Abonnement au Service Téléphonique de France Télécom et à l'ensemble des contrats d'utilisation des services de France Télécom, les sommes dues par le client sont facturées sur une période bimestrielle.

La souscription au service de **Facture sur le Net** permet au client de se voir délivrer une facture soit sur une période bimestrielle, soit sur une période mensuelle.

Dans le cas où le client décide de recevoir ses factures sur une période mensuelle, celui-ci accepte que cette nouvelle période puisse venir se subroger automatiquement à l'ensemble des périodes de facturation bimestrielles telles que définies pour les contrats et services France Télécom qu'il a souscrits.

La présente disposition vient par conséquent déroger expressément à l'ensemble des dispositions relatives à la période de facturation bimestrielle telles que définies par les Conditions Générales d'Abonnement au Service Téléphonique de France Télécom ainsi qu'à l'ensemble des conditions spécifiques des services de France Télécom.

Comme indiqué dans les Conditions Générales d'Abonnement au Service Téléphonique de France Télécom le paiement est dû à France Télécom dans un délai de dix (10) jours après l'émission de la **Facture sur le Net**.

ARTICLE 6 - Début du contrat et première activation

Le contrat prend effet à la date de souscription. Le premier envoi de la **Facture sur le Net** sera effectué à la date qui aurait été celle de la prochaine facture bimestrielle papier du client. Toutefois, si le délai entre la demande du client et la prise en compte définitive des diverses inscriptions nécessaires est trop court, France Télécom adressera au client une dernière facture papier avant l'activation du service.

ARTICLE 7 - Statut de la facture sur le net

La **Facture sur le Net** est le document légal justificatif de l'appel à paiement émis par France Télécom, au même titre que la facture papier.

Le format électronique et l'environnement Internet pourront conduire France Télécom à différencier la **Facture sur le Net** de la facture papier pour mieux l'adapter aux besoins des clients. Au cas où un souscripteur de la **Facture sur le Net** souhaiterait revenir à la facture papier, il ne pourrait prétendre à bénéficier de la présentation propre à la **Facture sur le Net**.

Le client peut imprimer sa facture à partir du fichier PDF sur son imprimante. Cette impression n'est pas opposable juridiquement et ne peut constituer un justificatif fiscal.

En cas de besoin, France Télécom peut fournir un duplicata papier de la facture qui sera facturé conformément au tarif mentionné au catalogue des prix des offres et services de la téléphonie fixe Orange : le client de la **Facture sur le Net** bénéficie de deux duplicata gratuits par an. Le client doit en faire la demande à son Agence.

Les règles s'appliquant à la **Facture sur le Net** sont les mêmes que pour la facture papier, notamment en ce qui concerne la responsabilité de France Télécom.

ARTICLE 8 - Fin du contrat

Le souscripteur peut demander la résiliation du service à tout moment. Si le client est toujours facturé par France Télécom, la résiliation de ce contrat implique automatiquement le retour à l'envoi de factures papier par courrier postal sur une périodicité bimestrielle s'il n'a pas souscrit à une offre associée à une périodicité de facturation mensuelle.

La facture étant l'appel à paiement des montants liés à l'ensemble des contrats d'utilisation des services de France Télécom, notamment l'abonnement à la ligne et les communications, la résiliation de ce contrat de base entraîne résiliation du service de **Facture sur le Net**.